Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2019
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion - Mayotte

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE
E1 SITUATIONS DE LA VIE COURANTE

Toutes options

Durée : 120 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice**

Le sujet comporte 7 pages

SUJET

Dépenses de santé

M. François envisage de réaliser des soins dentaires, la pose d'une couronne en céramique. Il s'interroge sur les remboursements des dépenses de santé en France, depuis la nouvelle loi de 2016 qui impose aux entreprises de financer une mutuelle à leurs salariés.

PARTIE 1 *(10 points)*

QUESTION 1.1

Document 1 : Identifier la source du document.

QUESTION 1.2

Document 1 : M. François quitte Orléans pour Marseille. Indiquer la ville dans laquelle il est plus difficile de trouver un médecin. Justifier la réponse.

QUESTION 1.3

Document 2 : Présenter l'intérêt d'adhérer à une mutuelle.

QUESTION 1.4

Document 2 : Citer la raison pour laquelle certains français ne bénéficiaient pas de complémentaire santé.

QUESTION 1.5

Document 3 : Sachant que M. François est né le 12 février 1960 à Avignon (Vaucluse, 84), indiquer quels seront les sept premiers chiffres de sa carte vitale.

PARTIE 2 *(10 points)*

QUESTION 2.1

Document 2 : Sachant que la population française en 2016 est de 67 millions d'habitants, calculer le nombre de français qui n'avaient pas de mutuelle cette année-là. Le résultat sera donné en millions d'habitants.

QUESTION 2.2

Document 4 : Décrire l'évolution des dépenses de santé au cours de la vie.

QUESTION2.3

Document 4 : « Les dépenses de santé sont deux fois plus élevées à 60 ans qu'à 20 ans. » Cette affirmation est-elle vraie ou fausse ? Justifier la réponse.

QUESTION 2.4

Document 5 : Calculer le montant de la cotisation annuelle de chacune des trois formules proposées par la Poste.

QUESTION 2.5

Document 5 : Sachant que le coût de la couronne en céramique est de 600 €, calculer le montant restant à la charge de M. François après remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle pour les trois formules.

QUESTION 2.6

Document 5 : M. François doit s'engager pour un an. En tenant compte du montant annuel de la cotisation et du montant restant à la charge de M. François, déterminer la formule la plus avantageuse pour lui.
Toute démarche justifiée sera prise en compte.

QUESTION 2.7

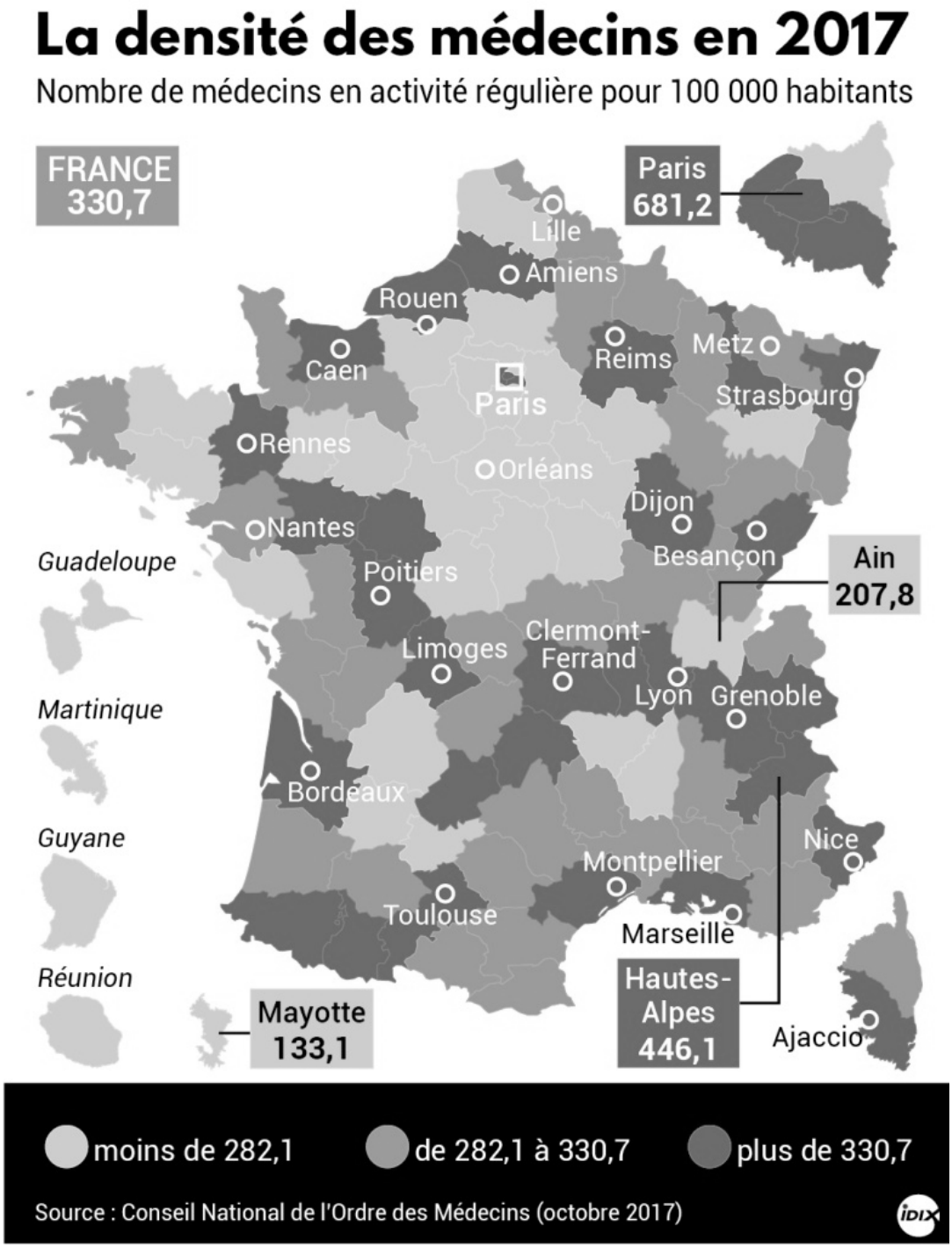
Présentez les éléments qui vous amèneraient à changer de formule santé au cours de votre vie.

Grille d'évaluation

CG1	Capacités intermédiaires	Critères d'évaluation	Questions	Barème
Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	**CG1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique**	Repérage de la source	**1.1**	**1**
		Repérage des informations et justification	**1.2**	**3**
		Prélèvement de l'information, argumentation	**1.3**	**2**
		Prélèvement d'une information	**1.4**	**2**
		Mise en œuvre et pertinence d'un raisonnement	**1.5**	**2**
	CG1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	Recherche d'une information, mise en œuvre d'un calcul	**2.1**	**1**
		Interprétation d'une courbe	**2.2**	**1**
		Lecture d'information, argumentation	**2.3**	**1**
		Recherche d'informations, mise en œuvre de calcul	**2.4**	**1**
		Recherche d'informations, mise en œuvre de calcul	**2.5**	**1,5**
		Mise en œuvre d'un raisonnement	**2.6**	**2**
		Argumentation	**2.7**	**2,5**

DOCUMENT 1

Carte de la densité des médecins en 2017



DOCUMENT 2

La mutuelle d'entreprise est-elle vraiment obligatoire ?

Mutuelle obligatoire d'entreprise : un panier de soins minimal pour tous les salariés

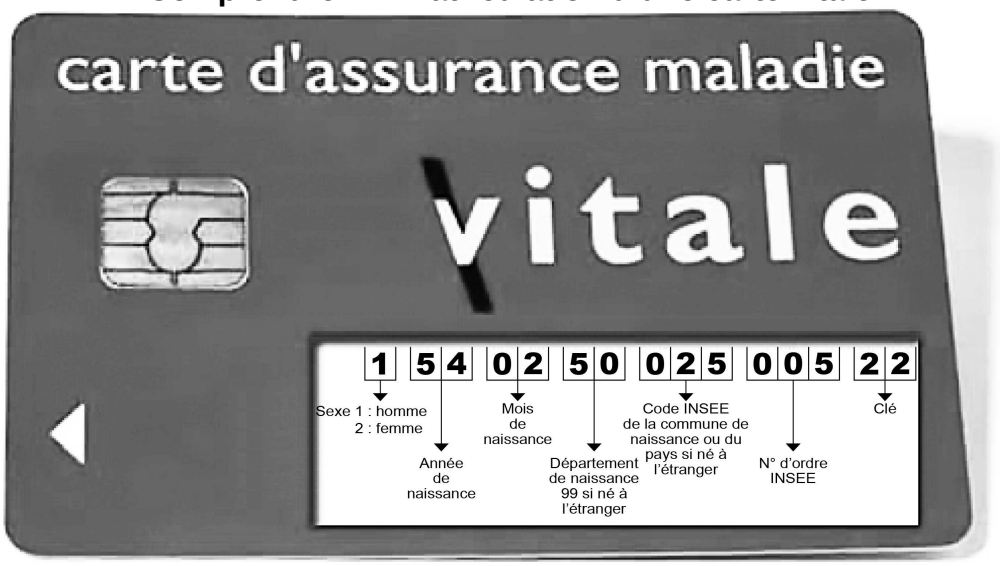
L'employeur est tenu de proposer à l'ensemble de ses salariés une mutuelle santé intégrant des garanties minimales.
Avec la nouvelle disposition entrée en vigueur au 1er janvier 2016 qui oblige les entreprises du privé à proposer une mutuelle d'entreprise, tous les salariés sont assurés de bénéficier d'une couverture santé minimale.
Une mutuelle, ou complémentaire santé, couvre les dépenses de santé non remboursées par l'Assurance maladie[1]. Mais 5 % des Français n'en bénéficient pas, selon un rapport de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES). Parmi eux, certains évoquent un coût trop élevé.
Jusqu'au 1er janvier 2016, un employeur pouvait proposer à ses salariés d'adhérer à la mutuelle souscrite par l'entreprise. Aujourd'hui, il en a l'obligation, en prenant au moins 50 % de la cotisation du salarié à sa charge. « En revanche, la cotisation des ayants droit[2] peut ne pas être prise en charge par l'entreprise. C'est alors au salarié d'en payer le surcoût[3] ».

Source : site internet « Gan assurance »

[1] Sécurité sociale
[2] Conjoint et enfants
[3] Coût supplémentaire

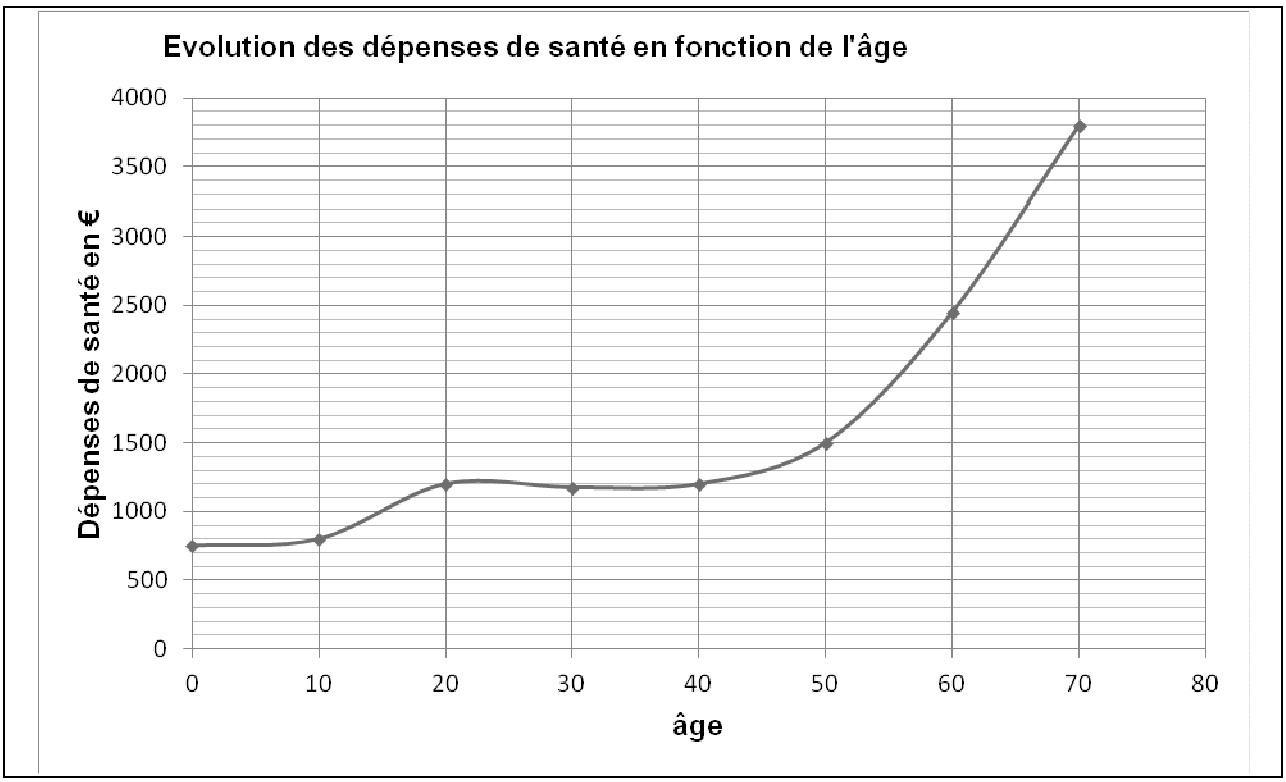
DOCUMENT 3

Comprendre l'immatriculation d'une carte vitale



DOCUMENT 4

Courbe de l'évolution des dépenses de santé en fonction de l'âge.



Source : Dormont, Grignon et Hubert, Données IRDES, enquêtes, santé, protection sociale.
Modifié pour les besoins de l'épreuve.

DOCUMENT 5

Mutuelle proposée par la banque postale

Remarque : les tarifs TTC des trois niveaux proposés correspondent à la cotisation mensuelle.

VOS DÉPENSES PAR POSTE		SÉCURITÉ SOCIALE	Notre remboursement SOLO NIVEAU 1 18 € TTC	SOLO NIVEAU 2 25 € TTC	SOLO NIVEAU 3 50 € TTC
			Obtenir un devis	Obtenir un devis	Obtenir un devis
SOINS DE VILLE					
Consultation généraliste	23 €	15 €	**7 €**	**7 €**	**7 €**
Consultation spécialiste (ex. : dermatologue)	45 €	15 €	**7 €**	**13 €**	**25 €**
HOSPITALISATION					
Honoraires chirurgien (ex. : opération appendicite)	410 €	183 €	**0 €**	**54 €**	**146 €**
Forfait journalier hospitalier	18 €	0 €	**18 €**	**18 €**	**18 €**
Chambre particulière (par jour)	60 €	0 €	**0 €**	**30 €**	**45 €**
DENTAIRE					
Soins dentaires (ex. : détartrage)	28 €	20 €	**8 €**	**8 €**	**8 €**
Couronne (ex. : céramique)	600 €	75 €	**0 €**	**275 €**	**350 €**
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (par semestre)	800 €	0 €	**0 €**	**200 €**	**400 €**
OPTIQUE					
Paire de lunettes avec verres simples	350 €	7 €	**0 €**	**180 €**	**260 €**
Paire de lunettes avec verres progressifs	650 €	10 €	**0 €**	**340 €**	**510 €**
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	200 €	47 €	**0 €**	**40 €**	**100 €**
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale	200 €	0 €	**0 €**	**60 €**	**140 €**

Source : site internet « la banque postale ».
Document modifié pour les besoins de l'épreuve.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.